



Procès-verbal de la séance du conseil du 18 octobre 2023

Date de convocation et d'affichage : 11 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 14

Président : Jean-Luc NIVOT, maire

Secrétaire de séance élu : Marianne DEGUEURCE

Membres présents à la séance :

Maire : Jean-Luc NIVOT

Adjointes et adjoints : Isabelle RAMEAU, Franck REBICHON, Gilles GOIN.

Conseillères municipales et conseillers municipaux : Gérald BASSET, Monique MENAGER, Christian GUICHARD, Marie MITOUARD, Léontine LUTZ, Marianne DEGUEURCE.

Membres absents excusés : Gérard WILFER a donné pouvoir à Franck REBICHON, Monique LAUVERGER a donné pouvoir à Isabelle RAMEAU, Gilbert CORNILLON a donné pouvoir à Gilles GOIN.

Membres absents : David GRIVIAUD.

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de UXEAU, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc NIVOT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

Avant de commencer notre réunion de conseil, la municipalité voudrait rendre hommage au professeur Dominique BERNARD qui a été lâchement assassiné par un terroriste vendredi dernier au lycée d'ARRAS et je souhaiterais y associer par la même occasion son collègue Samuel PATY assassiné, lui aussi, il y a 3 ans, aussi, je vous demanderais de bien vouloir observer une minute de silence à leur mémoire. Merci

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Marianne DEGUEURCE est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ↳ Mise à jour du RIFSEEP,
- ↳ Le règlement intérieur du personnel,
- ↳ Mise à jour des frais de déplacement,
- ↳ Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2023 a été transmis par e-mail à l'ensemble du conseil municipal. Il est validé.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Décisions prises par le maire par délégation depuis le 20 septembre 2023 :

- Devis dératissage avec la société Halte aux nuisibles 71 pour 320 € avec 4 passages dans l'année, fournitures comprises.
- Devis cartographie ossuaire sur le logiciel cimetière 174 €
- Devis archivage communal par le CDG71 pour 4725€. Délai avant intervention : 1 an et demi. A prévoir au BP de 2025
- Devis Signaux Girod panneaux tonnage et interdiction feu 494.41 €
- Devis Aquachauff lavabo + pied restaurant 396 €
- Projet FRANCE RURALITE Villages d'Avenir :

- Suite à la proposition de la commune de Toulon de participer au dispositif France Ruralité - Villages d'Avenir en se constituant en grappe avec les communes de Cressy – Issy-L'Evêque – Montmort – Toulon, le maire a validé la candidature de notre commune à ce dispositif auprès de la Préfecture (date limite du 15/10/2023)

Ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

Le maire propose de rajouter des points à l'ordre du jour :

- Tarif colis ou repas des anciens
- Proposition mutualisation secrétaire mairie avec la CCEALS

Le conseil valide les ajouts à l'ordre du jour.

Mise à jour du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération 2016-74bis et la délibération 2017-62 portant sur la mise en place du RIFSEEP pour les agents communaux.

Ces dispositions sont à revoir afin de se mettre en conformité avec la législation actuelle qui prévoit la mise en place d'un CIA (complément indemnitaire annuel), son versement reste cependant facultatif et lié à la manière de servir de l'agent.

Le projet de délibération ainsi que l'avis favorable du CST (comité social technique) ont été envoyés par mail aux conseillers, en même temps que la convocation.

Le maire propose de délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité

Mis en place du règlement du personnel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que passer chaque jour quelques heures ensemble suppose le respect d'un code de conduite. Pour en permettre une conception évoluée, dans le sens de l'exercice d'une responsabilité plutôt que d'une présence imposée, le règlement intérieur qui s'appuie sur des dispositions réglementaires, a pour ambition de définir de manière claire, précise et réfléchie, un certain nombre de règles qui régiront les relations sociales au sein des services.

Monsieur le Maire précise que le règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Le règlement intérieur est un document écrit qui fixe les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, la discipline ainsi que les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail dans la collectivité. Sa rédaction n'est pas obligatoire mais reste cependant recommandée, voire indispensable à la bonne gestion du personnel ainsi que celle de certains risques. Il est destiné à tous les agents de la commune d' Uxeau, titulaires et non-titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Conformément à la réglementation, le Comité Technique a été saisi le 26 septembre 2023 sur les dispositions générales et particulières de fonctionnement dans la collectivité et a émis un avis favorable sur la proposition de règlement intérieur de la commune.

Ce règlement comporte plusieurs délibérations qui ont été annexées au règlement envoyé avec la convocation au conseil municipal.

Ces délibérations sont indispensables au bon fonctionnement des services et répondent à la législation en vigueur :

- délibération autorisations spéciales d'absence,
- délibération indemnités travail de nuit,
- délibération instituant et fixant les conditions du travail temps partiel,
- délibération plan de formation,
- délibération travail dimanche et jours fériés.

Le règlement est adopté à l'unanimité avec toutes ces délibérations.

Mise à jour frais de déplacement

Les montants applicables au remboursement des frais de déplacement et de repas ont été mis à jour par le législateur à compter du 22/09/2023, il convient donc de délibérer :

Le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement passe de 70 € à 90€ et les frais de repas de 17.50 € à 20 €.

Le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement pour les personnes handicapées en situation de mobilité réduite passe de 120 € à 150€.

Le montant des indemnités kilométriques reste inchangé :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 km à 10 000 km	Après 10 000 km
5 cv et moins	0.32 €	0.40 €	0.23 €
6 et 7 cv	0.41 €	0.51 €	0.30 €
8 cv et plus	0.45 €	0.55 €	0.32 €

Le Maire propose de délibérer sur l'adoption de ce règlement et de ces différentes délibérations.

Délibération adoptée à l'unanimité

Tarif colis et ou repas des anciens :

Le maire explique que pour compenser l'inflation des produits alimentaires en 2023 et vu la difficulté pour la commission de proposer un repas ou un colis correct à nos anciens en 2022, il propose d'augmenter cette année le tarif du colis ou repas de 2 ou 3 € et de le passer à 30 ou 31 € soit une augmentation totale de 220 € ou 330 € de notre budget (soit environ 3300 € ou bien 3410 €) pour environ 110 personnes de 70 ans et +

Isabelle RAMEAU indique qu'une réunion sera proposée pour valider les modalités : repas, colis, bons et fait part de la fermeture du traiteur l'Assiette est dans le pré.

Elle rappelle les chiffres pour 2022 25 colis, 25 bons et 48 repas. Pour cette année 111 personnes sont concernées : 54 hommes et 57 femmes dont les colis maison de retraite.

Gérald BASSET propose de monter à 32€ si le budget le permet.

Le maire propose au vote 32 € et s'abstient de voter.

Délibération adoptée à 10 votes pour et 4 abstentions

Proposition de mutualisation d'une secrétaire de mairie avec la CCEALS:

A la demande de plusieurs maires, la CCEALS propose un projet de mutualisation d'un service de secrétaire de mairie itinérante avec la CCEALS et les communes adhérentes, à compter du début d'année 2024

Toutes les communes de la CCEALS peuvent adhérer au service commun (coût forfaitaire annuel d'environ 200 €) et ceci quel que soit leur nombre d'habitants.

Durant les périodes de disponibilité de l'agent il sera également possible de solliciter sa mise à disposition :

pour une mission particulière ou pour un surcroît d'activités.

Remboursement des frais de fonctionnement du service commun.

En cas de sollicitation du service, le coût horaire chargé de l'agent sera facturé à la commune selon le volume d'heures mobilisé (estimé de 25 €).

Les services communautaires ont adressé aux communes une proposition de convention qui fixe le cadre de ce service commun/mutualisé (à renvoyer par les services communautaires avant le 13/11/2023).

Si elles sont intéressées, les communes devront soumettre la convention à l'approbation de leur conseil municipal.

Gilles GOIN demande si les communes vont être consultées pour le recrutement car il est difficile de trouver une secrétaire polyvalente.

Le maire répond que le recrutement se fera en interne par la CCEALS mais il fera part à la communauté de communes de cette question.

Gérald BASSET demande si on peut adhérer à n'importe quel moment.

Isabelle RAMEAU précise que si aucune commune n'adhère le projet de mutualisation ne verra pas le jour.

Christian GUICHARD intervient en précisant que si plusieurs maires en ont fait la demande c'est qu'il y a un véritable besoin sur le territoire.

Gilles GOIN précise que budgétairement c'est tout à fait possible que l'on adhère.

Le conseil décide d'adhérer par solidarité aux maires en difficultés avec 13 voix pour et 1 abstention.

Délibération adoptée à 13 voix pour et 1 abstention

Questions diverses

Point effectué par Jean-Luc NIVOT

France Ruralité – Villages d'Avenir :

Mot du gouvernement : « En lançant France Ruralité, nos ambitions sont claires : répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens en milieu rural et permettre à la ruralité d'exprimer son potentiel pour relever les défis à venir.

Ainsi, France Ruralité proposera des solutions et des accompagnements concrets pour toutes les préoccupations dans nos campagnes, en particulier l'accès aux soins, la proximité des services publics et le retour de commerces.

- **AXE 1 : UN PROGRAMME D'INGENIERIE A DESTINATION DES COMMUNES RURALES – VILLAGES D'AVENIR**

À titre d'exemples :

- Construction, réhabilitation et rénovation de logements
- Projet autour de la sobriété énergétique
- Valorisation et réhabilitation du patrimoine culturel
- Ouverture de lieux de convivialité (commerces, tiers lieux, etc.)
- Organisation de l'offre de soins et d'initiatives « d'aller-vers » dans le domaine médical
- Développement et animation de circuits courts

- **AXE 2 : LA VALORISATION DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE - AMÉNITÉS RURALES**

Par leurs environnements, leurs cours d'eaux, leurs paysages, les communes rurales sont au cœur des enjeux de la transition écologique.

Ces aménités rurales qu'elles entretiennent seront davantage rémunérées par une hausse de la dotation biodiversité.

- **AXE 3 : DES MESURES CONCRÈTES POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS DES TERRITOIRES RURAUX**

- Mobilités
- Vie quotidienne des élus locaux
- Égalité des chances et éducation
- Attractivité et services
- Santé
- Culture
- Habitat et logement

- **AXE 4 : UN RENFORT D'ATTRACTIVITÉ AVEC LES ZONES DE REVITALISATION RURALE (ZRR)**

Isabelle RAMEAU demande si chaque commune restera indépendante sur son projet

Le maire indique que oui.

Point aménagement DARDON

Suite à la réunion de mardi soir, nous avons demandé à Mme POUSSIN de l'Atelier du Ginkgo de venir nous rencontrer le jeudi 26 octobre à 15h00, afin de répondre à nos différentes questions sur les factures, pour la réparation de la faute sur le panneau avec le BAT et la suite de notre marché.

Zones d'accélération de la production des énergies renouvelables (ZAER).

Le Maire a assisté à une réunion à Volesvres avec le Sous-Préfet de Charolles sur la loi du 10 Mars 2023 concernant les zones d'accélération de la production des énergies renouvelables (ZAER).

Les maires et les élus vont devoir définir des zones d'accélération des ENR sur leur commune et ceci avant le 31 décembre 2023 avec la possibilité aussi de définir des zones d'exclusion sur la commune.

La définition de ces zones ne sera pas obligatoire mais par contre, dans ce cas, on ne pourra pas non plus définir des zones d'exclusion.

Les zones d'accélération pourront être spécifiques soit à l'éolien, soit au photovoltaïque au sol, au méthaniseur ou autres énergies.

Ces zones d'accélération ainsi définies permettront aussi d'accélérer les procédures d'installation des ENR.

Le conseil devra délibérer pour valider ces zones.

Un questionnement soulevé par un élu lors de la réunion : « comment favoriser des agriculteurs en définissant des zones leur appartenant par rapport à leurs voisins dont les terrains ne seront pas retenus ? »

Restaurant communal

Le maire rappelle que les candidats pour le restaurant ont choisi un autre lieu pour ouvrir leur restaurant.

Isabelle RAMEAU demande qu'un mail leur soit envoyé pour savoir pourquoi ils ont décidé un autre restaurant que celui d'Uxeau, afin d'améliorer au besoin.

Le maire précise qu'il s'en chargera et informe le conseil de la fermeture du restaurant de Montmort.

Point effectué par Isabelle RAMEAU

Isabelle Rameau revient sur le compte rendu maire-adjoint concernant l'enquête sur tous les services de périscolaire, suite à la réception d'un mail.

25 familles concernées et 13 familles ont répondu. Ces réponses sont à la discrétion du maire et de la 1^{ère} adjointe.

Les réponses vont être anonymées pour que la commission enfance puisse travailler sur le sujet et proposer des solutions si besoin.

Un retour sera fait aux parents comme aux agents dès que l'enquête de satisfaction aura pu être traitée.

La parole est donnée aux conseillers

Gérald BASSET intervient sur la réunion du syndicat des eaux et informe que pour la commune il reste 8 Km de canalisations à changer.

Le maire rappelle que la compétence doit être reprise au plus tard en 2026 par la CCEALS.

Franck REBICHON a participé à la réunion avec les agriculteurs dans le cadre du PLUi où ils ont refait la carte d'indication des fermes.

Le maire précise que la CCEALS met en place un nombre important de réunions et qu'il n'est pas évident de se rendre disponible à toutes.

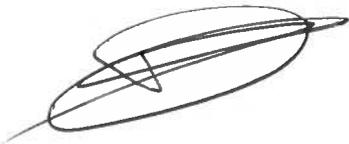
Remerciements

A Monique LAUVERGER pour la mise à jour du tableau informatique de surveillance de l'école pour l'année scolaire 2023-2024

A l'association BOUGE pour Ton Ecole pour l'achat de portes manteaux à la maternelle

La séance est levée à 22h55

Le secrétaire de séance,
Marianne DEGUEURCE



Le Maire,
Jean-Luc NIVOT

